



## pas d"expulsion mais pas de papiers

Par **MAZy**, le **26/02/2010** à **12:49**

salut

en 2007 une décision d'APRF a été pris à mon encontre

le TA de Nice a annulé cette décision

le préfet a fait appel contre ce jugement

la cour d'appel de Marseille a annulé la décision du TA et a confirmé l'APRF

après ma demande de titre de séjour ,une décision d'OQTF a été prise à mon encontre

après un recours contentieux le TA de nice a rejeté ma demande et a confirmé l'oqtf

j'ai fait un appel contre ce jugement

la cour d'appel de Marseille a annulé la décision du TA de Nice (annulation de l'oqtf et et le pays de destination)

malgré ça je suis toujours en situation irrégulière et le préfet refuse toujours de me délivrer un titre de séjour

que dois je faire?

Par **etrangers sans droit**, le **01/03/2010** à **19:08**

bonsoir

votre avocat ne peut pas vous l'expliquer ?

vous pourriez trouver l'aide de la cimade dans votre région ou interroger le gisti